

## Présentation

La Coupe des Pays de la Loire - Louis Huby se déroule sous forme de réunions Piste réparties sur plusieurs manches. Elles ont lieu sur les vélodromes des Pays de la Loire. Pour 2025, 5 manches sont inscrites au programme. Elles se dérouleront aux dates et sur les vélodromes ci-après :

- samedi 5 avril 2025 : Laval (53)
- samedi 12 avril 2025 : Châteaubriant (44)
- samedi 19 juillet 2025 : La Roche-sur-Yon (85)
- samedi 6 septembre 2025 : Le Mans (72)
- samedi 4 octobre 2025 : Laval (53)

La Coupe des Pays de la Loire – Louis Huby établira un classement individuel (pour chaque catégorie) à partir des épreuves individuelles citées précédemment.

L'organisateur peut prévoir une épreuve par équipe (vitesse, poursuite, ou américaine) pour les départements, les clubs et équipes mixtes sous un format d'initiation. Celle-ci pourra être rajoutée aux autres épreuves selon les souhaits de l'organisateur et selon le programme. Attention cela doit se tenir sur une demi-journée. Détaillé dans l'article 5.

Le programme d'une manche est constitué à minima de :

- 3 épreuves au choix pour les U19/seniors et U17,
- 2 épreuves pour les U15 et U15/U17F,
- 3 épreuves pour les femmes U19/seniors) si le nombre de participantes le permet.

Chaque organisateur devra, pour chaque catégorie, choisir, parmi les épreuves ci-après, celles qu'il souhaite inscrire au programme de la manche qu'il organise :

### Epreuves en peloton :

- Elimination,
- Scratch (long),
- Course aux points,
- Course Tempo,

### Epreuves de vitesse et chronométrées :

- 200 mètres contre la montre (Tournoi de vitesse),
- Poursuite individuelle,
- Kilomètre ou 500 mètres,
- Keirin (interdit pour les U15),

### Epreuves par équipe :

- Américaine
- Vitesse par équipe,
- Poursuite par équipe.

## Article 1 : Participants

Toutes les manches sont classées interrégionales et sont ouvertes aux catégories\* suivantes :

- U19/seniors
- U17
- U15
- femmes (toutes catégories)

Chaque catégorie évolue dans des épreuves distinctes y compris pour les femmes lorsqu'elles sont plus de 7. Si la participation des féminines est moindre, elles seront autorisées à participer aux épreuves hommes.

Tout aménagement particulier pourra être prévu avec l'accord des organisateurs, du collège des arbitres et du responsable de la Coupe des Pays de la Loire-Louis Huby.

En cas de dépassement du nombre de participants autorisé par rapport à la longueur de la piste, le programme de la manche prévu initialement devra être aménagé.

Si le nombre de compétiteurs engagés est supérieur au nombre de compétiteurs autorisés en piste, un scratch qualificatif déterminera les 24 coureurs autorisés en Piste (pour une piste de 250 mètres).

Les coureurs non qualifiés se disputeront sur une épreuve à minima pour les départager.

## Article 2 : Classements

### Article 2.1 : Classements sur chacune des manches

Un classement individuel sera réalisé à l'issue de chaque manche pour chacune des catégories. Il se fera par l'addition des points marqués sur chaque épreuve individuelle. L'attribution des points est régie par l'article 3. Chaque catégorie fera l'objet d'un classement distinct.

NB : Pour les femmes U15/U17 : un seul classement sera effectué.

L'épreuve par équipe organisée dans chacune des manches sera prise en compte sur un classement annexe. Le classement de cette épreuve spécifique n'entre pas dans le classement général individuel de la Coupe des Pays de la Loire – Louis Huby.

L'établissement du classement général individuel et par équipe de chaque manche est de la responsabilité de l'organisateur de la manche. Il doit être informatisé et devra être communiqué par tous moyens à sa convenance à Monsieur Erwann RENO (renou.erwann@orange.fr), coordinateur de la Coupe des Pays de la Loire - Louis Huby. Il sera disponible sur le site internet du comité régional.

Une grille de prix, à la charge de l'organisateur, est définie par celui-ci. Elle permettra de récompenser les meilleurs du classement général individuel.

Une récompense en nature ou financière, à la charge de l'organisateur, est définie par celui-ci. Elle permettra de récompenser les meilleures équipes.

### Article 2.2 : Classements généraux de la Coupe des Pays de la Loire - Louis Huby

Un classement général individuel par catégorie sera établi à l'issue de l'ensemble des manches.

Le classement général individuel concerne tous ceux qui auront pris part aux différentes manches de la Coupe des Pays de la Loire – Louis Huby. Il se fera par l'addition des points marqués lors des différents classements individuels de chaque manche. Le moins bon classement d'une manche ou absence ne sera pas pris en compte.

Les classements s'effectuent selon les barèmes définis à l'article 3.2.

Les vainqueurs, individuels sont ceux qui totalisent le plus de points. En cas d'égalité, le classement de la dernière manche sera déterminant et en cas de nouvelle égalité, le départage sera effectué selon le classement de la dernière épreuve de la manche finale.

L'établissement du classement général de la Coupe des Pays de la Loire - Louis Huby est de la responsabilité de Monsieur Erwann RENO (renou.erwann@orange.fr), coordinateur de la Coupe des Pays de la Loire - Louis Huby. Il doit être informatisé et devra être réactualisé après chaque manche. Il sera disponible sur le site internet du comité régional.

Une grille de prix permettra de récompenser les meilleurs des classements individuels à l'issue de la dernière manche.

### Article 3 : Barème des points

#### Article 3.1 : Barème des points pour le classement général individuel de chaque manche

Le classement de chacune des épreuves individuelles attribue les points suivants pour le classement général de chaque manche :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>
24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13

13 <sup>er</sup>	14 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>	21 <sup>ème</sup>	22 <sup>ème</sup>	23 <sup>ème</sup>	24 <sup>ème</sup>	25 <sup>ème</sup> et au-delà
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1

Le classement de l'épreuve par équipe n'attribue pas de point pour le classement général individuel de chaque manche.

Si une épreuve ou plusieurs épreuves individuelles sont annulées (ex : Conditions climatiques), le classement général individuel de chaque manche sera établi à partir des épreuves totalement parcourues.

Si un coureur ne prend pas le départ d'une épreuve, il marque 0 point.

#### Article 3.2 : Classements généraux de la Coupe des Pays de la Loire – Louis Huby

Pour le classement général individuel de la Coupe des Pays de la Loire - Louis Huby, le classement général de chaque manche attribue les points suivants :

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>
30	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13

13 <sup>er</sup>	14 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>	21 <sup>ème</sup>	22 <sup>ème</sup>	23 <sup>ème</sup>	24 <sup>ème</sup>	25 <sup>ème</sup>
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1

Pour le classement général par équipe de la Coupe des Pays de la Loire - Louis Huby, les classements des épreuves par équipe attribuent les points suivants

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>
15	12	9	7	5	4	3	2	1	1

### Article 4 : Récompenses

#### Article 4.1 : Grilles de prix des classements individuels de chaque manche

Les classements généraux individuels de chaque manche font l'objet d'une grille de prix par catégorie. Chaque organisateur est libre de mettre la grille qu'il souhaite dans un ordre dégressif. La grille de prix ci-après est communiquée à titre d'exemple :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>U19 / Seniors</b>	70	50	45	30	25	20	15	15	10	10
<b>U17</b>	40	30	25	20	15	10	10			
<b>U15</b>	30	20	15	10	10					

Pour la catégorie U15 les prix seront envoyés au Comité Régional (article 1-2.074 bis).

### Article 4.2 : Grille de prix des classements généraux individuels

Les classements généraux individuels de la Coupe des Pays de la Loire – Louis Huby, à l'issue de l'ensemble des manches, est doté de 700 € de prix répartis comme ci-après :

#### Hommes

	1	2	3	4	5
<b>U19 / Seniors</b>	100	60	50	30	20
<b>U17</b>	50	30	20	15	10
<b>U15</b>	30	20	15	10	5

#### Femmes

	1	2	3	4	5
<b>U19 / Seniors</b>	50	40	30	20	15
<b>U15/U17</b>	30	20	15	10	5

Pour toutes les catégories, les prix seront envoyés aux clubs (article 1-2.074 bis).

Le financement de la grille de prix est assuré par une contribution de 700 € à la charge du Comité Régional des Pays de la Loire.

### Article 4.3 : Classements généraux par équipe

Un trophée sera offert par le Comité Régional à la meilleure équipe.

## Article 5 : Découverte épreuves par équipes

Rappel, cette nouvelle épreuve dans les manches de la Coupe des Pays de la Loire Huby rentre dans un principe de découverte pour apprendre à pratiquer ce genre d'épreuves.

L'épreuve par équipe retenue se déroule selon le règlement FFC.

### Article 5.1 : Epreuves par équipe

#### Article 5.1.1 : Vitesse par équipe

L'épreuve est ouverte aux coureurs désirant se regrouper afin de constituer une équipe.

#### Article 5.1.2 : Poursuite par équipe

L'épreuve est ouverte aux coureurs désirant se regrouper afin de constituer une équipe.  
La distance sera de 3 km à parcourir.

### Article 5.1.3 : Américaine

Des Américaines pour les catégories U17, U19 et seniors pourront être proposées. Selon le nombre d'engagés, l'organisateur et le corps arbitral pourront autoriser des équipes mixtes (h/f) composées de U19 et de seniors.

## Article 6 : Règles de sécurité

Les épreuves se déroulent sous l'égide de la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Les arbitres seront libres et autonomes de prendre des dispositions en cas de non-respect du règlement.